



PRÉFET DU GARD

SOUS-PREFECTURE DU VIGAN

AVIS

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Société Transvins – cave coopérative vinicole

COMMUNE DE VIC LE FESQ

L'arrêté préfectoral n°1401001 en date du 6 janvier 2014, régleme l'exploitation de la cave coopérative sur le territoire de la commune de Vic Le Fesq par la Société TRANSVINS dont le siège social est situé 5, rue des Aires Prolongées – 30250 SOMMIERES.

L'arrêté peut être consulté à la mairie de Vic le Fesq, à la Sous-préfecture du Vigan – bureau de l'Environnement et sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr).